

Suite à la grève du 17 janvier, la CFDT souhaite vous dire un grand **Merci !**

Vous avez été très nombreux à faire entendre votre mécontentement et plus nombreux encore à avoir été empêchés de vous exprimer sous la pression organisée par la Direction Générale.

Elle a, en effet, pris en otage les états-majors et les managers en leur faisant porter la responsabilité de l'ouverture des agences et de la continuité de service, niant ainsi leur propre droit à faire grève. De même, vous êtes nombreux à avoir fait l'objet d'intimidations déguisées : "*ça va te pénaliser dans ta carrière ... , pourquoi tu fais grève ?... ça se passe plutôt bien dans notre équipe...*".

Ces manœuvres sont totalement illégales et la Direction LCL le sait ! Malgré la répercussion de ces intimidations par certains, vous avez été très nombreux à vous mobiliser, bien plus que les chiffres annoncés par la Direction.

Si dans sa communication la Direction Générale minimise l'impact de cette grève, cette journée du 17 janvier 2023 marque un tournant dans le rapport de force avec elle.

Une telle mobilisation n'a pas eu lieu dans notre entreprise depuis plus de 20 ans ! La Direction le sait et a conscience de ce changement important.

La Direction vous remercie d'avoir fait de la satisfaction clients votre priorité. Elle doit maintenant vous prouver qu'elle a entendu votre insatisfaction tant en termes de conditions de travail que de reconnaissance salariale.

La CFDT a donc demandé sans plus attendre des nouvelles dates de réunion afin de restaurer un dialogue social pour construire ensemble un accord salarial acceptable pour tous !

En parallèle, une pétition intersyndicale vous parviendra prochainement afin de continuer à soutenir nos revendications auprès de la Direction Générale.



Comment noyer le poisson en mélangeant des choux et des carottes ?

Comme à son habitude, la Direction a usé d'éléments de langage pour défendre son image et discréditer nos revendications.

Quand la CFDT interpelle la Direction sur la dégradation de vos conditions de travail, elle dénonce surtout l'augmentation de votre charge de travail et demande la couverture des postes à découvert ou à défaut la baisse des objectifs quantitatifs et qualitatifs (TAT...). En réponse, la Direction se réfugie systématiquement derrière la rénovation des agences et le déploiement de nouveaux outils, ce qui ne répond absolument pas à la problématique soulevée.

En ce qui concerne les salaires, la CFDT tient à rétablir quelques vérités :

- **Mesures Salariales Individuelles** : la Direction communique des montants incluant les charges patronales. Quand elle annonce une enveloppe MSI de 16,7M€, comprenez que charges patronales déduites, il ne restera que 9M€ environ à partager entre les 16 000 salariés (30% de bénéficiaires !). Pire : cette enveloppe comprend en réalité, en plus des mesures individuelles, les mesures "socle" et les mesures de rattrapages salariaux entre les femmes et les hommes qui ne concerneront que certains salariés (5%).
- **Prime de Partage de la Valeur** : une prime n'est pas une augmentation de salaire. Elle n'est pas pérenne et ne sera pas comptabilisée pour votre retraite. Elle ne bénéficiera qu'à certains et varie en fonction de votre rémunération globale (RBA+RVP+ allocation livres + frais de garde, etc.). Enfin, les montants proposés sont loin d'être conséquents malgré les promesses de la Direction.
- **Compensation de 50% des RVP des postes non couverts pendant 60 jours consécutifs** : si sur le papier cette mesure semble aller dans le bon sens, les conditions restrictives d'attribution imposées par la Direction réduisent drastiquement le nombre de cas éligibles. La CFDT rappelle qu'elle milite depuis des années pour la redistribution de l'intégralité de la RVP des postes à découvert en faveur de ceux chargés d'en gérer l'activité. En outre, cette enveloppe non distribuée étant déjà budgétée, elle n'est en aucun un "plus" donné par la Direction, mais bien une économie réalisée sur votre dos.
- **Participation et intéressement versés en 2023** : la RVC fait l'objet d'un accord durement négocié et signé par la CFDT le 27 juin 2022 pour les 3 années à venir. Ces éléments de rémunération ne concernent pas la négociation salariale.

En mélangeant augmentation générale, MSI, mesures "socle", enveloppe égalité pro, PPV, redistribution partielle de la RVP et participation/intéressement, la Direction embellit la réalité et annonce royalement une augmentation de 2700€ de salaire en moyenne chez LCL (cf. communiqué de presse LCL du 14/01/2023).

La CFDT sait que vous n'êtes pas dupes !



DELEGATION NATIONALE CFDT LCL
Immeuble Garonne Aile B
2 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
01.42.95.11.80 BC 401- 07 Outlook : cfdt_delegation-nationale@lcl.fr



@CFDT_LCL